

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT CA29 0063

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 3 décembre 2012 :

RÈGLEMENT CA29 0063

Règlement concernant la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2013.

Ce présent règlement prendra effet le 1^{er} janvier 2013 et peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce septième jour du mois de décembre de l'an deux mille douze.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

SC/ml